



DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné (redevance 60 €*)
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution (Redevance 125 €*)

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Tel 02.51.55.94.00 / spanc@payssaintgilles.fr

Le règlement de service est disponible sur le site internet : <https://payssaintgilles.fr>

PIECES A FOURNIR

- ✓ 1 exemplaire de l'étude de filière format papier + 1 version pdf par mail
- ✓ Le cas échéant , autorisation de rejet auprès d'un particulier (le SPANC gère les demandes d'autorisation de rejet auprès du département et des communes)

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal - Commune :

Tél :

Email:

LIEU DU PROJET

Adresse (si différente de celle du demandeur) :

Commune : Référence cadastrale :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mode d'alimentation en eau potable : adduction publique alimentation privée

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage ?

Oui Non

* **Tarifs pour un ANC <20EH**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Type de projet : Mise en conformité Construction neuve •Agrandissement

Type de Résidence : principale secondaire locatif à l'année locatif saisonnier

Autre (préciser) :

Nombre de pièces principales :

Installateur (entreprise ou particulier) :

Choix de la filière d'assainissement : Si le Bureau d'études a proposé 2 options, merci d'indiquer votre choix.

Filière traditionnelle

Filière agréée, préciser N° agrément, modèle, capacité :

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- A communiquer le contrôle de conception à l'entreprise
- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas reblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ; pour ce faire il devra prévenir le service **dès le commencement** des travaux afin de pouvoir fixer un rendez-vous ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter des redevances prévues dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :le.....Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser sur simple demande écrite au Pays de Saint gilles Croix de vie Agglomération